

## Signature de la 2e Convention d'Objectifs entre le ministère de la Justice et le Conseil supérieur du notariat



Ce mardi 1er juillet 2025, en ouverture des travaux de l'Assemblée générale du CSN (<u>Conseil supérieur du notariat</u>) Gérald Darmanin, garde des Sceaux, ministre de la Justice et <u>Bertrand Savouré</u>, président du Conseil supérieur du notariat ont signé la 2<sup>e</sup> Convention d'objectifs du notariat pour la période 2025-2028 (<u>retrouvez la totalité de la convention en fin d'article</u>).

La première convention avait été signée en octobre 2020 pour la période 2020-2024 ; près de 80% de ses objectifs ont été atteints. Ils étaient axés sur l'authenticité, sur la performance du service notarial et sa contribution à la transparence économique et financières.

Ces objectifs sont conservés dans la deuxième convention quadriennale car ils sont invariants pour la profession. Mais en raison des bouleversements survenus depuis 2020 ils sont complétés par une



nouvelle rubrique centrée sur la souveraineté, la sécurité et la stabilité.



Crédit: DR/CSN

« Un signe fort de confiance de l'Etat dans notre profession. »

Bertrand Savouré, président du Conseil supérieur du notariat

La politique de cybersécurité du CSN y est aussi notamment officialisée, la LCB-FT (lutte contre le blanchissement et le financement du terrorisme) voit sa place renforcée, tout comme l'action internationale du notariat, en particulier dans la perspective de la reconstruction de l'Ukraine.

La convention s'enrichit de nouveaux points. Parmi eux, une fourniture plus rapide à l'Etat des remontées statistiques des ventes immobilières, l'aide à la reconstruction durable de Mayotte, la rénovation énergétique ou encore l'accompagnement du handicap, notamment à travers le projet Not'isme.

« Gérald Darmanin, ministre de la Justice, est venu aujourd'hui devant notre Assemblée générale pour signer cette convention, explique Bertrand Savouré, président du Conseil supérieur du notariat. Nous y voyons un signe fort de confiance de l'Etat dans notre profession. Cette deuxième Convention d'Objectifs est à la fois nécessaire et vertueuse. Elle renforce notre mission d'appui auprès de ministères avec lesquels nous apprécions beaucoup de collaborer. A travers elle le notariat, avec ses infrastructures robustes et ses 7 200 offices dans toute la France, est plus que jamais en charge du service public de la confiance, dans un monde à la fois prometteur et difficile, qui exige de l'efficacité, de l'indépendance stratégique, beaucoup de travail en commun, des visions partagées ».



L.G.

# Luberon Monts de Vaucluse s'engage pour les quartiers prioritaires de Cavaillon



Le vendredi 26 juillet, <u>Gérard Daudet</u>, président de la communauté d'agglomération <u>Luberon Monts de Vaucluse</u> (LMV) et maire de Cavaillon, et <u>Thierry Suquet</u>, <u>préfet de Vaucluse</u>, ont signé le nouveau contrat de ville de LMV Agglomération pour la période 2024-2030.



L'évaluation du dernier contrat de ville 2015-2023 de LMV a mis en évidence les atouts principaux du territoire, à savoir la volonté toujours renouvelée des acteurs engagés au quotidien sur le terrain, ainsi que la force du partenariat de proximité et la qualité de la relation avec les représentants de l'État pour avancer et trouver des solutions.

Le nouveau contrat de ville 2024-2030, nommé « Engagements Quartiers 2030 », ambitionne de réduire les fragilités socio-économiques des habitants des quartiers prioritaires (QPV) de Cavaillon (Dr Ayme, Condamines, Barillon, Saint Martin, Bon puits, Saint Gilles, Ratacans, La Clède, Gare, Les Arcoules et Saint Anne), ainsi que d'améliorer les conditions de sécurité. Pour élaborer ce nouveau programme, une concertation publique a été organisée, duquel sont ressortis quatre axes importants :

- Le retour à l'emploi : l'objectif du plein emploi porté au niveau national doit insuffler une nouvelle dynamique dans les quartiers. LMV travaille à la création de nouveaux emplois et au développement économique du territoire. De nouveaux partenariats s'installent pour former les Cavaillonnais à différents métiers.
- La sécurité : la rénovation urbaine du quartier a notamment pour objectif, sans y être réduite, de faciliter les interventions des forces de l'ordre et d'empêcher l'enkystement du trafic de stupéfiants. LMV souhaite aussi faire de la prévention autour de la délinquance, par l'accompagnement des jeunes, des familles.
- La jeunesse : le nouveau contrat de ville garantit aux jeunes un accès au sport et à la culture ainsi que de l'aide à l'insertion professionnelle.
- L'émancipation et un accès au droit égal pour tous : cela concerne notamment les plus jeunes et les plus fragiles, les femmes en situation de monoparentalité et les personnes âgées isolées.

Concernant l'année 2024, 22 actions ont été votées par le Conseil communautaire autour de quatre thématiques : l'accès aux droits, le soutien à la parentalité, la réduction des inégalités de santé, et la lutte contre l'isolement. Le budget alloué à ces actions s'élève à 689 482€, financé à 41% par LMV.

# Vaucluse : partenariat entre la gendarmerie et le comité départemental de rugby

12 décembre 2025 |



Ecrit par le 12 décembre 2025



Mardi 12 septembre, le groupement de gendarmerie départementale de Vaucluse et le comité départemental de rugby ont scellé leur partenariat par la signature d'une convention.

C'est à l'occasion des assises des clubs du comité départemental de rugby du Vaucluse que la convention de partenariat a été signée. L'objet de ce partenariat porte sur la réalisation d'actions de prévention, auprès des joueurs et joueuses ainsi que de leurs encadrants, sur diverses thématiques comme les discriminations, les conduites addictives, les drogues, la radicalisation et l'insécurité dans les stades.

C'est en mai dernier que les premières actions avaient été conduites. Près d'une dizaine d'équipes de jeunes joueurs avaient bénéficié de l'intervention d'une gendarme de la maison de confiance et de protection des familles, sur le sujet des dangers des drogues.

<u>Lire aussi - « (Vidéo) Coupe du monde de rugby : revivez la cérémonie d'accueil de l'équipe d'Uruguay à Avignon »</u>





Lire aussi - « Coupe du monde de rugby : le monde de l'ovalie à l'honneur dans le Vaucluse »

## L'édition 2023 du Festival Ventoux Saveurs ouvre ce samedi

12 décembre 2025 l



Ecrit par le 12 décembre 2025



L'édition 2023 du festival Ventoux Saveurs se tiendra du samedi 9 septembre au dimanche 29 octobre. Une convention sera signée entre le Crédit Agricoles Alpes Provence et le Parc naturel régional du Mont-Ventoux, la veille de l'ouverture.

Ateliers, fêtes, spectacles, visites, expos, dégustations, marchés... L'édition 2023 du festival Ventoux Saveurs accueillera plus de 80 animations, de la mi-septembre à la fin octobre. Le festival sera aussi rythmé chaque week-end, durant six semaines, pour les grandes fêtes de terroir suivantes :

- Dimanche 10 septembre : Mazan Fête du Raisin AOP Muscat du Ventoux.
- Dimanche 24 septembre : Savoillans Fête des éleveurs et du cheval en Ventoux.
- Dimanche 24 septembre : Pernes-les-Fontaines Marché au Miel et aux Saveurs.
- Dimanche 8 octobre : Saint-Trinit Champignons en fête et Grand pique-nique du Parc.
- Dimanche 15 octobre : Montbrun-les-Bains Courges, Potirons et Compagnie.
- Dimanche 22 octobre : Sault Fête des Saveurs du Parc.
- Du vendredi 27 octobre au dimanche 29 octobre : Vaison-la-Romaine Les rencontres gourmandes.
- Dimanche 29 octobre : Revest-du-Bion Fête de la Châtaigne.



### Signature de convention

La veille de l'ouverture du festival, le vendredi 8 septembre, une convention sera signée entre le Crédit Agricoles Alpes Provence et le Parc naturel régional du Mont-Ventoux à 18h au Jardin des religieuses de l'Hôtel-Dieu, à Carpentras. La présentation de l'édition 2023 du festival aura lieu en même temps.

Festival Ventoux Saveurs du samedi 9 septembre au dimanche 29 octobre. Programme complet du festival est à retrouver <u>ici</u>.

# CCI / CMA : les deux chambres signent une convention de coopération



Vendredi 16 juin, la chambre de commerce et d'industrie (<u>CCI</u>) de Provence-Alpes-Côte d'Azur et celle de métiers et de l'artisanat (<u>CMA</u>) ont signé une convention de coopération.





Renforcer la collaboration opérationnelle sur des enjeux stratégiques, détecter les synergies efficientes et déployer plus d'actions communes ? C'est l'objet de la convention liant pour 4 ans les deux chambres régionales dont les réseaux se mobilisent auprès de 550 000 entrepreneurs dans les territoires : artisans, commerçants, industriels, indépendants... Les objectifs de cette convention sont d'accentuer la coordination <a href="CCI/CMA">CCI/CMA</a>, d'initier des actions communes et de poursuivre la contribution au sein du club de la conjoncture et du collectif des acteurs économiques.

- « Avant même cette convention, la coopération était déjà concrète pour les équipes CMA et CCI en Provence-Alpes-Côte d'Azur : des actions menées conjointement sur les territoires pour redynamiser les centres-villes, faciliter les transitions, soutenir chaque étape de l'entrepreneuriat, accompagner face aux difficultés, a déclaré Philippe Renaudi, président de la CCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'objectif aujourd'hui et à l'horizon 2026 est de travailler de concert sur des enjeux comme l'international, l'apprentissage, le foncier économique... Ce rapprochement se fait en cohérence, en conservant les spécificités de nos chambres consulaires. »
- « La volonté commune est bien de maintenir des relations de proximité privilégiées avec les entreprises pour les soutenir et les accompagner tout au long de leur vie, a poursuivi <u>Yannick Mazette</u>, président de la CMA de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Très impliqué sur les problématiques environnementales comme la formation des jeunes et l'emploi, l'objectif à l'horizon 2026, comme précisé par le Président Renaudi est bien de travailler de concert sur les enjeux majeurs pour le développement de notre région, de nos entreprises, de notre jeunesse qui représente notre avenir. »





Yannick Mazette (à gauche) et Philippe Renaudi (à droite) signent la convention de coopération © DR

J.R.



## Isle-sur-la-Sorgue s'allie à la Fondation du Patrimoine pour restaurer l'escalier de l'immeuble Beaucaire



La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue et la Fondation du Patrimoine viennent de signer une convention de collecte de dons afin de restaurer l'escalier de l'immeuble Beaucaire.

L'immeuble, construit au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, est l'un des derniers témoignages de l'architecture civile de l'ancien quartier juif de l'Isle-sur-la-Sorgue. Il est reconnaissable par sa forme en 'U', qui permettait de favoriser l'entrée de la lumière dans les appartements depuis le ghetto, puisque les règles restrictives



interdisaient aux Juifs de percer des ouvertures sur l'extérieur de leur quartier.

#### État actuel de l'immeuble

Aujourd'hui, l'ensemble de l'escalier de l'immeuble est en péril. Il a fait l'objet récemment d'un étaiement provisoire. La façade, elle aussi, nécessite une entière restauration. Mis à part la porte d'entrée, les menuiseries ont disparu mais le modèle est réplicable puisque conservé dans la parcelle voisine. Le sol dallé du rez-de-chaussée est partiellement démonté et le premier niveau de l'escalier est totalement ruiné.

Aux étages, la structure en bois montre des signes de faiblesse et le revêtement de plâtre est lacunaire en de multiples endroits. Les revêtements de sol en terre cuite des marches et paliers, ainsi que sur le barreaudage de la rambarde présentent également des lacunes. La totalité de la toiture doit également être refaite.



DR

#### Les travaux prévus

Grâce aux dons qui permettront les travaux, l'escalier Beaucaire va retrouver sa fonction initiale de desserte des étages pour un projet de logements associant un propriétaire occupant et trois logements sociaux. Le dernier étage, quant à lui, servira de petit centre d'interprétation du patrimoine juif de la Ville. Les travaux de restauration se dérouleront en deux tranches. Une première entre novembre prochain et janvier 2024, et une seconde entre février 2024 et septembre 2024.



Le rez-de-chaussée sera reconstruit à l'identique. Aux étages, la structure de l'escalier sera maintenue par un système de suspentes alliant consoles métalliques et câbles métalliques connectés à des poutrelles placées au-dessus du plafond en gypserie. Ce système va permettre de maintenir l'escalier dans sa position actuelle avec ses légers défauts tout en conservant l'intégralité des bois d'origine. Le plafond, les enduits, la rambarde et les sols de terre cuite seront intégralement restaurés. La façade, quant à elle, retrouvera son aspect du XVIIIe siècle.



Ce à quoi devrait ressembler l'immeuble après les travaux. DR

#### Comment faire un don?

Comme pour le parc Gautier, le monument Salviati et, plus récemment, Campredon art & image, la Ville ouvre une campagne de souscription, en association avec la Fondation du Patrimoine. Il est donc possible de faire un don sur le site de cette dernière depuis le 15 mai, et ce, jusqu'au 15 novembre 2024.

Le montant à atteindre s'élève à 103 538€. Pour faire un don ou suivre l'évolution de la campagne, cliquez ici.

V.A.

### Revitalisation des petites villes : c'est Vaisonla-Demain !

12 décembre 2025 l



Ecrit par le 12 décembre 2025



<u>La commune de Vaison-la-Romaine</u> vient de signer la convention '<u>Petites villes de demain</u>'. Un dispositif qui permet de mobiliser de nombreux partenaires autour de projets de revitalisation des villes de moins de 20 000 habitants. En Vaucluse, la cité voconce est la 15° commune à officialiser ce partenariat.

C'est jour de marché (ce mardi 25 avril) que la ville de Vaison-la-Romaine vient d'officialiser son intégration au programme national '<u>Petites villes de demain</u>' qui vise à soutenir l'attractivité des communes de moins de 20 000 habitants. Devant la fréquentation de ce marché hebdomadaire on pourrait cependant se poser la question de l'attrait de cette convention tant l'afflux des visiteurs semble pourtant faire déjà de Vaison une ville d'aujourd'hui.

12 décembre 2025 |



Ecrit par le 12 décembre 2025



De gauche à droite : Chantal Mure, 1<sup>re</sup> adjointe de la Vaison-la-Romaine, Jean-François Périlhou, maire, Dominique Santoni, présidente du Département de Vaucluse, et Bernard Roudil, sous-préfet de Carpentras lors de la signature de la convention 'Petites villes de demain'.

#### Les taux de vacances de logements ont doublé en 20 ans

« Il y a périls, prévient néanmoins <u>Jean-François Périlhou</u>, maire de Vaison-la-Romaine et président de la communauté de communes Vaison Ventoux. Nos centres villes ne correspondent plus à l'idéal d'un modèle, souvent exporté d'outre-Atlantique, avec son jardin, son barbecue... Les appartements y sont exiguës, le stationnement y est éloigné. Illustration de ce phénomène, le niveau de vacances des logements en Vaucluse a été multiplié par 2 entre 1999 et 2019. Et puis, il y a des menaces extérieures qui peuvent aussi s'appeler Amazon ou bien encore ces périphéries qui se ressemblent toutes. »

« Il s'agit de mener ce combat qui est l'une des grandes causes du début de ce siècle. »

Jean-François Périlhou, maire de Vaison-la-Romaine

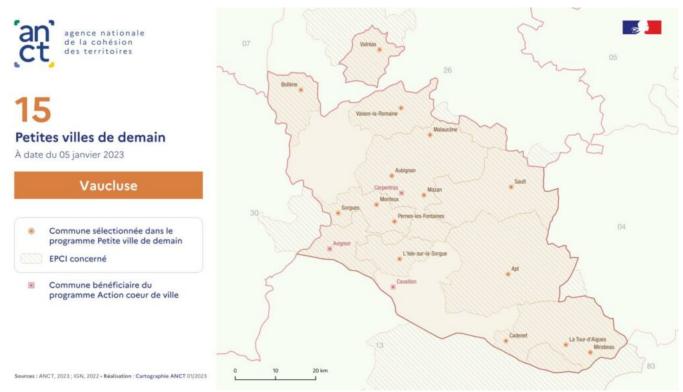
C'est donc pour cela que Vaison est la 15<sup>e</sup> commune vauclusienne à s'inscrire dans ce programme initié en octobre 2020 par Jacqueline Gourault, alors Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Un dispositif piloté par <u>l'Agence nationale de la cohésion des territoires</u> (ANCT), qui permet de mobiliser de nombreux partenaires (Etat, Conseil départemental, Conseil régional, la Banque des territoires, les agences d'urbanisme, l'Union départementale de



Ecrit par le 12 décembre 2025

l'architecture et du patrimoine, les chambres consulaires...) autour de projets de redynamisation.

« C'est un dispositif qui connaît un vrai succès en Vaucluse », reconnaît Bernard Roudil, sous-préfet de Carpentras, qui représentait l'Etat lors de cette signature. A ce jour, Aubignan, Mazan, Malaucène, Sault, Bollène, Valréas, Sorgues, Monteux, Pernes-les-Fontaines, l'Isle-sur-la-Sorgue, Apt, Cadenet, La Tour d'Aigues et Mirabeau figurent également dans le dispositif.



Les communes vauclusiennes retenues dans le cadre du dispositif 'Petites villes de demain'.

#### Quels diagnostics pour Vaison?

Un diagnostic a donc été conduit afin d'identifier les enjeux majeurs de la commune dans la perspective de renforcer son rôle de centralité. De quoi dégager 4 axes stratégiques afin de répondre à cet enjeu : « renforcer l'attractivité économique de Vaison-la-Romaine par la dynamique touristique et les atouts du terroir », « accroître l'attractivité du centre-bourg par une offre en adéquation aux attentes des habitants », « pérenniser les solidarités » ainsi que « poursuivre les engagements en faveur de la transition écologique et énergétique ».

« Il s'agit de mener ce combat qui est l'une des grandes causes du début de ce siècle », insiste Jean-François Périlhou dont la commune a cependant déjà identifié et commencé à déployer plusieurs actions stratégiques dans le cadre de ces orientations comme le réaménagement du centre-ville dans le but de rendre la ville plus résiliente au changement climatique et plus attractive, l'accompagnement dans la mise en place d'une maison de santé pluridisciplinaire ou bien encore la mise en place d'un nouvel équipement sportif dédié aux arts martiaux dont plus de 60% du budget total de 2M€ seront financés par les partenaires.



A lire aussi : Vaucluse : 15 communes retenues pour le dispositif 'Petites villes de demain'

#### Le logement en première ligne pour reconquérir le centre-ville

Pour le maire de la cité voconce, il est évident que la qualité de l'offre de logement est l'un des éléments moteurs du dispositif de cette dynamique de revitalisation :

« Notre PLU (Plan local d'urbanisme) prévoit zéro étalement urbain : il faut donc remplir les logements vacants et augmenter le nombre d'habitants dans le cœur de ville. »

Ainsi, afin de remettre sur le marché des logements du centre ancien et améliorer les performances énergétiques, une action spécifique est conduite au travers d'une opération programmée de l'habitat. Une convention spécifique sera d'ailleurs signée avec l'Etat et le Conseil départemental de Vaucluse pour que cette opération puisse être mise en place à partir du 1er juillet prochain.

« Il est important de soutenir ce type de dispositif au profit de ces communes moyennes qui ont aussi des contraintes de centralité, complète Dominique Santoni, présidente du Département de Vaucluse et co-signataire de la convention 'Petites villes de demain'. Cela leur permet de bénéficier de dispositifs auxquels elles n'auraient pas forcément accès. »

« Si le territoire avance, c'est le département qui avance.»

Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse

### Effet démultiplicateur sur les financements

Cette convention doit permettre de mobiliser des moyens afin d'accompagner les propriétaires pour qu'ils puissent conduire les travaux nécessaires à la remise en état.

La ville va consacrer plus de 600 000€ sur 5 ans sur cette opération. Grâce au programme 'Petites villes de demain' cet effort municipal aura un effet multiplicateur de 2,7 grâce au soutien des autres partenaires. C'est donc plus de 1,6M€ qui vont être investis.

- « Cela va permettre un financement tiers pour inciter les propriétaires privés à rénover, poursuit le maire de Vaison-la-Romaine. Mais pour accompagner ce mouvement il faut aussi plus de patrimoine public et plus service public. Notre hôpital disposera d'un scanner avant la fin de l'année et nous disposons du 2° office de tourisme de Vaucluse en fréquentation après celui d'Avignon. Il n'y a jamais eu autant d'outils, notamment financiers, pour mener à bien cette reconquête du centre-ville. »
- « Si le territoire avance, c'est le département qui avance, se félicite la présidente du Département. Il faut donc que nous continuons à jouer collectif. »



## La Cove et Provence Emballages s'allient pour le réemploi des palettes



La <u>communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin</u> (Cove) et la société carpentrassienne Provence Emballages, spécialisée dans la fabrication et la vente de cagettes et de paniers en bois, viennent de signer une convention de partenariat pour la réparation et la revente de palettes récupérées sur les sites intercommunaux.

Ce partenariat, signé pour une durée d'un an et renouvelable 3 fois, entre dans le Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2022-2028 approuvé par l'Agglomération en juin dernier. Cette opération de réemploi des palettes a pour objectif de diminuer le volume de déchets collectés en déchetteries, mais aussi de participer au développement d'une filière de réemploi créatrice d'emplois. Ainsi, cela s'inscrit dans une dynamique d'économie circulaire.

Dès à présent, Provence Emballages assure une collecte de palettes, peu importe leur dimension et leur état, par semaine dans les déchetteries de Carpentras, Caromb et Aubignan. Une extension de la collecte pourrait être envisager à l'avenir sur d'autres sites intercommunaux. Une fois les palettes collectées, Provence Emballages les dépose dans son entrepôt, les trie par catégorie, les répare, les démantèle selon les cas, et les revend.

Chaque mois, un tableau de suivi est transmis à la Cove indiquant les quantités de palettes récupérées par gabarit précisant l'état selon trois classifications : réutilisables en l'état, réparables, ou pour pièces. Un test a déjà été effectué en octobre dernier sur la déchetterie de Carpentras. En un mois, 71 palettes ont été sauvées, pour un poids de 0,766 tonnes.



V.A.

## Le Crédit Agricole et VPA s'associent pour le développement du Vaucluse



À l'occasion du Salon International de l'Agriculture, qui a lieu en ce moment à Paris, le <u>Crédit</u> <u>Agricole Alpes Provence</u> et <u>Vaucluse Provence Attractivité</u> viennent de signer une convention de partenariat.



Ce partenariat signe l'engagement et les moyens des deux entités en faveur du tourisme, de l'innovation et de l'attractivité du territoire vauclusien. Un partenariat qui a du sens pour le Crédit Agricole Alpes Provence et Vaucluse Provence Attractivité qui œuvrent chacun de leur côté pour le développement du Vaucluse et qui souhaitent joindre leur force.

D'un côté, le Crédit Agricole Alpes Provence se mobilise depuis toujours pour aider les entrepreneurs de la région et accompagner l'innovation et également les créateurs ou repreneurs d'entreprise de tous les secteurs d'activité. Il est notamment l'interlocuteur privilégié des agriculteurs. De l'autre côté, Vaucluse Provence Attractivité œuvre depuis 2017 aux côtés du Département en faveur du développement économique des territoires vauclusiens et la valorisation de leurs filières d'excellence.

L'objectif de ce partenariat est de favoriser les contacts entre les financeurs et les développeurs de projets à dominantes agricole, touristique et innovante afin d'attirer de nouveaux talents, de faciliter l'installation de nouvelles entreprises et faire fructifier les filières ciblées.

V.A.